Image not found or type unknown

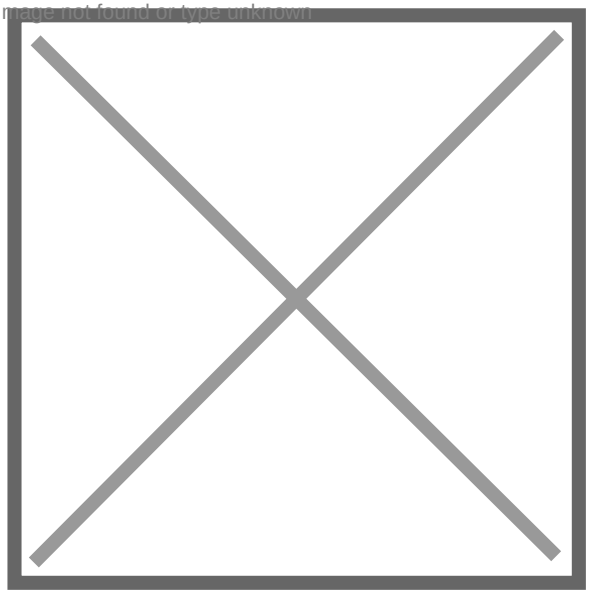

Baisse de loyer pour surface pas correct

Par **francis88**, le **10/02/2018** à **09:35**

bonjours,
je loue depuis le 1er octobre 2017 une petite maison individuel,sur le bail le propriétaire a noté comme surface 69 m°, à la signature le DPE n'était pas fait avec promesse du faire rapidement.il a été fait fin novembre j'ai entendu l'expert qui à dit au proprio 55 m° .Début décembre l'hiver est arrivé (eh oui même dans le sud) on c'est aperçu que le chauffage était un gouffre et comme pas de VMC les murs wc et sdb son tout mouillés ,début janvier je lui demandé de me transmettre le rapport par lettre en AR il fait le mort donc pour lui faire peur j'ai payé le loyer 5 jours plus tard (pas bien je sais)mais toujours rien.
J'ai retrouvé la société qui a fait le DPE mais il me dit qu'il ne peut pas me remettre le rapport car c'est le proprio qui a payé .j'ai mesuré les pièces et j arrive bien à 55m° Il ne veut pas me le donner car il se doute que je ne laisserai pas passé si je peux exiger une baisse de loyer.
Je pense faire revenir un expert pour faire le métrage mais ça va me coûter 90 euros
Ma question est si je prouve l'erreur du métrage et que j exige une baisse du loyer (lui n'acceptera pas cela)donc je déposerais au juge la demande mais je voudrais être sur que celui-ci acceptera car sinon je perds les frais d'expert
Comme il fait le mort pour tout ,ça me fait peur si un problème arrive dans la maison (style chauffe eau en panne) sa ne sera jamais réparé car il m'a dit qu'il n'avait pas d'argent pour quoi que ce soit comme travaux
MERCI pour votre aide

Par **morobar**, le **10/02/2018** à **10:26**

La surface n'est toutefois pas déterminée par le DPE, mais par un mesurage spécifique.

Par **francis88**, le **10/02/2018** à **10:39**

ce qui me fait peur c'est d'engager de l'argent et que le juge n'accepte pas car d'après la femme du proprio elle fait ce qu'elle veut quand elle veut car elle a une gamine très handicapée (je vois pas le rapport) moi aussi je suis handicapé (en invalidité à 56 ans durdur)

MERCI POUR VOS RÉPONSES TRÈS RAPIDE

Par **francis88**, le **10/02/2018** à **15:09**

merci à tous je vous tiendrai au courant

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés